

SESSION DU 3 AVRIL 2017

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 28 mars 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 3 avril 2017, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Monsieur Gérard AMY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 31 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

→ Comptabilité 2016-2017 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christophe LEROY, 1^{er} Adjoint et Madame Isabelle MEUNIER, secrétaire de Mairie. Ils donnent lecture des différents documents budgétaires.

↻ Vote du compte administratif 2016 :

Le compte administratif de la Commune laisse apparaître un résultat global de clôture au 31 décembre 2016 de 572 579,33 €.

Les membres du Conseil Municipal :

- ⇒ Constatent que le compte administratif 2016 de la Commune correspond en tous points au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal ;
- ⇒ Sur proposition de Monsieur Michel AZAMBOURG – 3^{ème} Adjoint (doyen des élus), donnent quitus à Monsieur le Maire ;
- ⇒ Adoptent le compte administratif 2016 de la Commune à l'unanimité.

↻ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de ne procéder à aucune affectation du résultat ;
- ☞ décide d'inscrire l'excédent de fonctionnement dans son intégralité, soit **190 497,96 €** au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté ».
- ☞ décide d'inscrire au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de l'excédent soit **382 081,37 €**.

↻ Attribution des subventions 2017 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter pour l'année 2017 le montant des subventions allouées aux associations communales et autres pour un montant total de 15 000,00 €.

↻ Fixation des taux des trois taxes directes locales :

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de reconduire le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017 :

- ☞ Taxe d'habitation : 5,38 %
- ☞ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,53 %
- ☞ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,30 %

→ Vote du budget primitif 2017 de la Commune :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

☞ Section de Fonctionnement :	1 043 871,96 €
☞ Section d'Investissement :	1 353 477,37 €

soit un budget global de :	2 305 696,28 €

→ Personnel : Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine, à compter du 2 mai 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 inclus.
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

→ P.L.U. : Approbation de l'avenant n°2 pour reproduction des dossiers :

Considérant que le projet de PLU a été arrêté par deux fois, Monsieur le Maire informe les élus que des frais supplémentaires ont été générés pour la reproduction des dossiers et des cd-roms pour le 2^{ème} arrêt. Ces frais s'élèvent à 918 euros T.T.C. Ils font l'objet d'un avenant au contrat signé avec le bureau d'Etudes « En Perspective » ; avenant que Monsieur le Maire soumet aux élus pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au contrat signé avec le bureau d'Etudes « En Perspective » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

→ Aménagement de la géométrie de la RN154 en traversée de Bonville et requalification du réseau d'eaux pluviales – Mission de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le bureau d'études « En Perspective » pour assister la Commune - en tant que maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement de la géométrie de la RN154 et la requalification du réseau d'eaux pluviales en traversée de Bonville ;
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraires du bureau d'études « En Perspective » d'un montant de 9 780 € H.T.

→ Installation classée : SPL Chartres Métropole Energies – Enquête publique – Centrale de cogénération biomasse : Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de la Société SPL Chartres Métropole Energies.

→ Evacuation des eaux pluviales – Lotissement du Clos Fleury : Participation financière de la Commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de financer à hauteur des 2/3 le coût des travaux de raccordement des eaux pluviales du lotissement du Clos Fleury au réseau existant.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis à hauteur de 6 173,33 € H.T. (9260 x 2/3) ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune.

La séance est levée à 22 heures 30.

* * * * *